

Vente de logements sociaux vacants

Une offre d'achat est constituée par une déclaration écrite réalisée par le candidat à l'achat d'un bien vacant dont il a constaté la publicité.

Pour être recevable, l'offre d'achat devra impérativement préciser le statut d'occupation (locataire parc privé, locataire parc hlm, propriétaire...), les modalités de financement du bien et le revenu fiscal de référence sur les ressources N-2.

Ces informations seront à compléter sur le [formulaire dédié](#) et à accompagner de l'ensemble des documents justificatifs.

Remise des offres d'achat

Les offres d'achat peuvent être adressées :

-  De préférence par mail à **direction.commerciale@vivest.fr**
-  Par courrier à **Vivest**
Département commercial
15 Sente à My, 57000 METZ
-  Par remise en main propre **lors de la visite du bien.**

Délai

Le délai de remise des offres d'achat est défini par l'article R443-12 du CCH.

Les offres d'achat, mentionnées ci-dessus, devront parvenir à Vivest dans un délai d'un mois à compter de la date de parution de la dernière publicité précisée sur chaque support de parution.

Néanmoins, le logement peut être vendu avant la fin de ce délai au premier acquéreur dès lors qu'il respecte les critères de priorité relatifs à la catégorie des personnes physiques prioritaires et que son offre est égale ou supérieure au prix proposé.

Traitement

Modalités de traitement des offres reçues, définies **par l'article D443-12-1 du CCH.**

Rappel de l'ordre de priorité des acquéreurs, défini **par l'article L 443-11 alinéa III du CCH.**